

LA VIE CHÈRE

Des divers genres de taxations

Enfin ! La Chambre vient d'ouvrir les débats sur la proposition de loi Malvy. Ces débats, quoique tardifs, ont été l'œuvre d'un homme qui, par son dévouement à la Patrie, a permis de ne pas perdre de vue le projet ministériel, qui sera voté dans sa prochaine séance.

Les grandes lignes de la future loi de sauvegarde des intérêts publics ont été esquissées par M. le ministre de l'Intérieur. D'après son exposé, aura trois ou quatre genres de taxations. C'est ainsi que le pétrole, les essences, le riz seraient taxés nationalement. Diverses denrées pourraient être départementalement ou régionalement taxées. Les autres, localement.

Il s'agit de bien préciser, dans chaque nomenclature, les tribunes et surtout, quelles seront les matières à taxer. Le sucre, pour citer un exemple, ne saurait être exclu de la taxation nationale. Son prix d'achat s'élève sans cesse. Au détail, le kilo de sucre se vend couramment vingt-six sous, alors qu'il n'y a qu'un an, il n'était que de dix-huit sous. Les personnes qui veulent toujours trouver une cause à un surcroît de dépenses quelconque, disent que les départements bénéficieraient d'énormes bénéfices, le chéri du sucre s'expliquerait par ce fait.

Peut-on penser, de bonne foi, que le déficit des récoltes de céréales en France puisse avoir pour corollaire l'augmentation du sucre de treize sous à vingt-six sous, soit du double ? Est-ce que le sucre manquera ? Il regorge dans les entrepôts. Il y en a partout des stocks considérables. La hausse suit le courant du jour. Combien d'aliments sont vendus à des prix exorbitants, sans qu'il y ait un seul motif plausible à une surélévation qui s'accroît sans cesse ?

C'est la loi du bon plaisir qui règne. Les producteurs ainsi que les commerçants, en gros principalement, augmentent leurs produits ou ceux qu'ils détiennent, à leur gré. Les prix varient du jour au lendemain. Les fortunes s'édifient au détriment des consommateurs ! Il était temps de présenter devant le Parlement, un projet de loi qualifié de « révolutionnaire » par M. le ministre de l'Intérieur. Il ne sera jamais trop pour les accapareurs !

La taxation nationale s'ajoutera la taxation régionale. Diverses préfectures devront s'entendre pour établir des prix établis par région. Cette innovation ne pourra qu'être profitable aux petits acheteurs, c'est-à-dire à l'immense majorité du pays. Il y aura enfin des taxes départementales ainsi qu'il est prévu dans le projet. Dans les communes où les municipalités ne veulent prescrire aucune taxation, ce sont les préfets qui seront investis de ce droit.

Le régime du laissez-faire va donc finir. Le rapporteur de la proposition Malvy a nettement déclaré, qu'il ne fallait pas reculer devant la taxation ni devant l'expropriation. Il faut donner un leçon au commerce. Il ajoutait : Il ne faut pas que les commerçants s'enrichissent pendant que nos soldats se font tuer à la frontière pour défendre ceux qui s'enrichissent à leur détriment ainsi qu'à celui de leurs familles.

Il était indispensable que ces paroles fussent prononcées à la Chambre et devant les députés. Elles dévoilent le trafic honteux auquel se sont livrés, depuis la déclaration de guerre, des milliers d'accapareurs. M. Malvy, venant à la rescousse, s'écrit, de son côté, que le désir immédiat de bénéficier appelle des sanctions sévères. Les commerçants ne pourront pas se permettre d'augmenter le ministre de l'Intérieur. Le pays lui en saura sûrement gré, car il n'a jamais admis une licence commerciale, nuisible à ses intérêts vitaux.

Quant la loi Malvy sera promulguée, il appartiendra aux préfets de faire preuve d'initiative, principalement dans les communes où ils sont loin d'être secondés par les édilités. Les Commissions départementales devront leur prêter leur appui, surtout dans les communes où il n'existe aucune Commission contre la vie chère. Tout le monde, d'ailleurs, aura le devoir de contribuer à l'application de la loi, en faisant pour la défense des consommateurs.

On ne saurait trop louer M. le ministre de l'Intérieur de vouloir étendre les bénéfices de son projet de loi aux armées. Nos vaillants soldats sont exploités sans vergogne aucune. Il leur est impossible d'acheter le pain, le sucre, les légumes, les denrées diverses et des produits divers, pour varier ou corser leur nourriture lorsqu'ils peuvent disposer de quelque argent. Tout est vendu à des prix inabordablement élevés. N'est-ce pas une véritable honte ?

Un chef n'a pas le droit de taxer, a dit M. Malvy. Que la loi remédie à cette situation, que la loi défende alors ses intérêts. Il faut bien qu'ils soient, défendus, les héros combattants qui sont stoïquement le sacrifice de leur vie pour la Patrie. Aucune lacune ne saurait subsister dans une loi de pareille envergure.

Ce qu'il importe, maintenant, c'est que le Sénat se hâte dans l'examen du projet qui va lui être envoyé, car les travailleurs ont été trop longtemps les victimes de ceux qui réalisent des profits scandaleux à leur détriment.

PIERRE ROUX.

La hausse des légumes secs

A propos du dernier article de notre ami Pierre Roux, signalant la hausse excessive des légumes secs, le Syndicat du commerce des légumes secs et graines nous adresse les indications suivantes sur la situation du marché de cette denrée :

Haricots. — Pour le moment il n'y a ici que des haricots des Landes et de Bourgogne, en quantités minimes, les prix que nous vendons au commerce de demi-gros varient de fr. 88 à fr. 96 suivant qualité. Il n'y a qu'à se renseigner sur les prix que l'on paie sur les marchés producteurs pour voir si la bénéfice que fait le commerce marseillais est exagéré.

Il y a dans les entrepôts publics ou de la guerre un certain stock de haricots exotiques mais tout appartient à l'intendance qui a dû acheter au Japon et à Madagascar pour ses besoins.

Lentilles. — C'est le légume le plus abondant pour le moment, les prix de vente actuels au commerce de demi-gros sont de 64 à 55 francs pour la provenance d'Égypte (marque chandise triée) et de 62 à 63 francs pour la provenance de Bombay. Il existe aussi une lentille des Indes très petite qui vaut de 51 à 52 francs (jour de triage).

La hausse de cet article depuis trois mois est d'environ 10 à 12 francs par cent kilos, consécutivement à l'augmentation des prix que tiennent les pays producteurs.

Il ne reste plus guère que les pois chiches, article assez abordable, puisque le gouvernement en permet facilement l'exportation.

Les autres légumes : pois, pois cassés, etc., existent pour ainsi dire pas, car malheureusement la liberté des mers ne nous donne pas la liberté de la Russie. Il n'y a que la presque totalité des légumes exotiques nous sont fournis, en temps normal, par la Roumanie, la Bulgarie et les autres pays.

Si l'on doit taxer les légumes, c'est chez le détaillant qu'on doit le faire, et alors le commerce de gros ne paiera pas des prix qui ne lui en permettent pas l'écoulement.

La taxe doit être appliquée sévèrement.

Les Socialistes espagnols sont pour les Alliés

dit avec ferveur M. Pablo Iglesias

Mort de notre collaborateur Robert Carton

Nous avons appris avec infiniment de peine la mort de notre camarade Robert Carton, rédacteur sportif au Petit Provençal, décédé vendredi à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Notre collaborateur était très versé dans les milieux sportifs. La sagesse de son jugement, la pondération de son esprit, l'avaient fait choisir comme arbitre dans ces questions qui nous passionnent tant, et qu'il aimait passionnément. Les lecteurs de notre journal apprécieront particulièrement la sûreté de sa documentation et sa compétence qui s'étendaient à presque tous les sports.

Robert Carton n'était pas seulement journaliste. Il appartenait depuis de longues années au personnel de la Banque de France, où sa vive intelligence et ses qualités de sérieux lui avaient valu d'être appelé aux délicates fonctions de secrétaire de la direction.

Travailleur assidu, ayant le sentiment de sa responsabilité, il avait eu à cœur de faire face au surcroît de besogne que la guerre avait apporté dans son service, négociant même de prendre les soins que réclamait un état de santé des plus précaires. Et notre pauvre collaborateur meurt en pleine jeunesse.

Il laisse aussi bien à la Banque de France qu'au Petit Provençal, où la douceur de son caractère et l'amabilité de ses manières lui avaient valu de nombreuses sympathies, des regrets unanimes et profonds.

Nous prions M. Charles Carton, son père, ainsi que tous les membres de sa famille, de croire à la part que nous prenons à leur deuil et de trouver ici l'expression de nos plus vives condoléances. — N.

L'Affaire des Négociants en graines de Saint-Remy

Où en est l'information judiciaire. — Sur les treize négociants inculpés, dix seront traduits en Conseil de guerre. — Ce que disent les inculpés pour leur défense. — Ce que soutient l'accusation

Nous avons relaté, en son temps, les conditions dans lesquelles furent ordonnées des saisies arbitraires de graines de Saint-Remy, prévenues d'avoir enfreint la loi du 4 août 1915 interdisant tout commerce avec l'ennemi.

On se rappelle que le nombre des délinquants s'élevait, pour cette seule petite ville de notre département, au chiffre de treize. A l'heure actuelle, les informations judiciaires auxquelles avait été procédé par le Parquet de Tarascon sont à peu près terminées et à l'exception de trois négociants pour lesquels une ordonnance de non-lieu doit être rendue, leur bonne foi ayant été établie, tous les négociants de Saint-Remy ayant été l'objet de ces poursuites seront déférés devant le Conseil de guerre de la 15^e région.

Les treize négociants en graines, en faveur desquels l'accusation a été abandonnée, sont MM. Félix Blain, Rachet frères et Georges Olivier.

Il y a dix autres négociants, passibles du Conseil de guerre, ils auront à répondre successivement et dans des audiences distinctes, à l'incrimation portée contre eux.

Il est en outre à signaler en bloc les grainetiers de Saint-Remy, aux juges militaires, on a jugé, sur le fond, et ce dans l'intérêt même d'une bonne justice, que les faits divers et particuliers, qui ont été successivement, à des dates qui ne sont pas encore fixées, auront à composer :

1^o M. Marius Lombard, négociant en charbons ;

2^o Simon Roumanille, négociant en graines pour semences ;

3^o Lafayette Roumanille, négociant en graines pour semences ;

4^o Jacques Hasslach, négociant en graines pour semences ;

5^o Roustan Servan, négociant en graines pour semences ;

6^o Augustin Garcin, de la maison Garcin et Mistral, négociant en graines pour semences ;

7^o Marius Laplanche, négociant en graines pour semences ;

8^o François et Honoré Roumanille, négociants en graines pour semences.

Dans quel ordre tous ces négociants seront-ils traduits devant le Conseil de guerre de notre région ? La chose n'a pas encore été établie, mais il y a lieu de penser que c'est au fur et à mesure de leur inscription au rôle que ces diverses affaires seront jugées. De toute façon, et suivant toute probabilité, les affaires de ces affaires ne sera pas appelée avant le commencement de l'année prochaine.

On sait que l'accusation reproche à tous ces négociants d'avoir vendu leurs produits, soit en Hollande, soit en Suisse, soit dans tout autre pays neutre, à des Allemands ou à des personnes intéressées agissant d'ordre et pour compte de l'ennemi.

A cela, les négociants en question excellent en leur bonne foi et ont fait ressortir, que toutes les ventes qui ont été consenties à des étrangers ou à leurs représentants, ont été faites sans aucune dissimulation, sous le contrôle du Gouvernement et avec son autorisation.

Il serait injuste de ne pas reconnaître, a priori, qu'il y a à quelque illogisme pour l'Etat français à accuser des négociants d'un délit qu'il les a aidés à commettre. Et cela, c'est ce que, sans nul doute, soutiendra la défense.

Mais à ce grief, le Gouvernement n'est pas embarrassé pour répondre, en affirmant que les haricots, les pois, les lentilles, etc., dont on peut douter, et que les autorisations qui lui ont été demandées et qui a accordées ne peuvent légitimement qu'être accordées aux négociants de Saint-Remy savants, et dit d'après la promulgation de la loi du 4 août 1915.

Il nous apprendra à nos juges militaires de dire de quel côté se trouve la vérité.

CHARLES VARIQNY

Les Pupilles du Département

Le Conseil de famille s'est réuni, hier, à la C. D. départementale, sous la présidence de M. Pierre Roux. Divers comptes rendus, au nombre de vingt, soumis à l'examen du Conseil par M. Pradin, sont approuvés. Leur montant atteint près de 500 francs. Après que M. Charles Adrien eut présenté les demandes de retrait formulées par les parents des pupilles, le Conseil de famille a accordé seize retraits définitifs, en ajournant deux et un refus trois.

Au nom d'un généreux anonyme, M. Bard, maire du département, remet sur le bureau une somme de deux cents francs, destinée aux pupilles qui se trouvent sur le front. Le Conseil décide que cette somme sera versée à la Caisse du Comité des Dames de l'Inspection, dont les dévoués se succèdent depuis le début des hostilités, en faveur des pupilles du département. Ils font tous braves-compte leur devoir.

Diverses affaires de successions sont soumises au Conseil par M. Bard. Une discussion s'engage ensuite sur le meilleur mode de répartition des quinze mille francs, alloués par le Conseil général aux pupilles qui luttent sur le front. Sur la proposition de M. Pradin, une Commission de trois membres est nommée. Elle se compose de MM. Charles Adrien, conseiller général ; Bard, notaire du département, et Pradin, secrétaire du Conseil de famille. En collaboration avec M. Rouvray, inspecteur départemental de l'Assistance publique, cette Commission devra présenter son rapport à la prochaine séance du Conseil, qui aura lieu avant les fêtes de Noël.

Nos Marins en Serbie

LA DEFENSE DE BELGRADE

Les marins français de la mission serbe arrivent à Marseille

On sait quelle vigoureuse collaboration le détachement de la marine française qui se trouvait à Belgrade apporta à la défense de la capitale de la Serbie lors de l'attaque des troupes austro-allemandes. Pendant plus d'un jour, les canonniers de la mission française démontrèrent aux envahisseurs du territoire du vaillant petit peuple, leur énergie et leur vaillance.

Après avoir quitté Belgrade, les restes de la glorieuse mission s'enfoncèrent dans les montagnes austro-allemandes. Ils furent très vite et envoyés contre les Bulgares. La route fut difficile et longue ; les courageux marins n'ont pas hésité à se sacrifier pour la liberté de leur pays.

Le capitaine de frégate Picot, vieux marin, que les hasards de la campagne ont doté d'une vaineuse de bluff, sur laquelle brille la croix de chevalier, s'est nettement refusé à répondre à nos questions.

Mes hommes et moi avons rempli une mission de laquelle je dois rendre compte au Parlement, et que vous n'avez pas encore les mains de mes chefs ; il m'est donc absolument impossible de vous faire connaître quoi que ce soit relativement à cette mission. Vous pouvez en dire ce que vous voulez, mais je suis obligé de vous dire que je n'ai rien de plus de bon à dire ; j'ignore ce fait, n'ayant pas les feuilles perdues longtemps déjà. Je regrette vivement de ne pouvoir vous donner satisfaction à cet égard.

Cette conversation rapide a eu lieu, hier, à 4 heures, sur la rampe de la gare. Le détachement, en effet, a quitté Toulon à 4 heures et demie. — M.

Les Socialistes espagnols sont pour les Alliés

dit avec ferveur M. Pablo Iglesias

Un rédacteur d'Acción, qui fait sur la guerre une enquête en Espagne, a pu s'entretenir avec le chef du parti socialiste espagnol, Pablo Iglesias, qu'il a trouvé à la bibliothèque de la Chambre, en train de lire les journaux. Voici comment notre confrère rapporte cette entrevue :

— Tiens ! Bonjour, Mar ; comment allez-vous ?

— Sapsriti, quelle mémoire !

— Mais oui, vous êtes venu me voir à l'hôtel où je suis descendu à Paris, il y a quelques années, à l'occasion d'un Congrès socialiste qui eut lieu à...

— Et savez-vous quel fut le journaliste ?

— C'est moi-même, dit-il, que toutes les ressources de l'humanité ont été mises à contribution pour donner à la guerre un caractère de dignité et de grandeur. C'est moi-même, dit-il, que toutes les ressources de l'humanité ont été mises à contribution pour donner à la guerre un caractère de dignité et de grandeur.

L'appel de la Classe 1917

Le rapport de la Commission de l'Armée. — Les mesures prises par l'autorité militaire

Paris, 27 Novembre.

Dans le rapport fait au nom de la Commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1917, le lieutenant-colonel Driant s'exprime ainsi :

On ne saurait assez répéter qu'en demandant l'incorporation, le plus tôt possible, le Gouvernement n'a pas, pour cela, l'intention de jeter, dès le mois de mai, ces jeunes gens sur la ligne de feu. La meilleure preuve en est que, d'accord avec le général en chef, le ministre de la guerre n'a prélevé personne jusqu'à ce jour sur la classe 1917.

Cette classe est intacte. Incassablement, elle va être dirigée des dépôts de l'Intérieur où, d'ailleurs, elle donne des signes d'impatience, sur les dépôts de passage de la zone des armées. Là, ses éléments seront prêts à être jetés, en quelques heures sur un point quelconque du front. La elle percevra la ruineur lointaine de la bataille quotidienne, se familiarisera avec la pensée de rejoindre ceux qui la livrent depuis de longs mois, et se haussera naturellement dans cette atmosphère de bravoure, à la hauteur de ses devoirs, elle accomplira son éducation morale, plus importante que l'autre, n'en doutez pas.

La classe 1916, appelée sous les drapeaux le 12 avril, a donc déjà plus de sept mois d'instruction et en passera probablement d'autres encore sans contact immédiat avec l'ennemi. Il pourra en être de même pour la classe 1917, le haut commandement ayant le plus grand intérêt à ménager l'emploi de ce merveilleux appoint, fait d'enthousiasme et de jeunesse. Mais, du mois, elle sera là, disponible au moment où elle sera le plus utile, favorable aux opérations de guerre et c'est pourquoi l'appel n'en peut plus être différé.

Les casernes seront exclusivement réservées au contingent de 1917. Tous les jeunes soldats de cette classe seront pourvus d'une fourniture complète de couchage. Le chauffage des

Les Socialistes espagnols sont pour les Alliés

dit avec ferveur M. Pablo Iglesias

Un rédacteur d'Acción, qui fait sur la guerre une enquête en Espagne, a pu s'entretenir avec le chef du parti socialiste espagnol, Pablo Iglesias, qu'il a trouvé à la bibliothèque de la Chambre, en train de lire les journaux. Voici comment notre confrère rapporte cette entrevue :

— Tiens ! Bonjour, Mar ; comment allez-vous ?

— Sapsriti, quelle mémoire !

— Mais oui, vous êtes venu me voir à l'hôtel où je suis descendu à Paris, il y a quelques années, à l'occasion d'un Congrès socialiste qui eut lieu à...

— Et savez-vous quel fut le journaliste ?

— C'est moi-même, dit-il, que toutes les ressources de l'humanité ont été mises à contribution pour donner à la guerre un caractère de dignité et de grandeur. C'est moi-même, dit-il, que toutes les ressources de l'humanité ont été mises à contribution pour donner à la guerre un caractère de dignité et de grandeur.

Après avoir quitté Belgrade, les restes de la glorieuse mission s'enfoncèrent dans les montagnes austro-allemandes. Ils furent très vite et envoyés contre les Bulgares. La route fut difficile et longue ; les courageux marins n'ont pas hésité à se sacrifier pour la liberté de leur pays.

Le capitaine de frégate Picot, vieux marin, que les hasards de la campagne ont doté d'une vaineuse de bluff, sur laquelle brille la croix de chevalier, s'est nettement refusé à répondre à nos questions.

Mes hommes et moi avons rempli une mission de laquelle je dois rendre compte au Parlement, et que vous n'avez pas encore les mains de mes chefs ; il m'est donc absolument impossible de vous faire connaître quoi que ce soit relativement à cette mission. Vous pouvez en dire ce que vous voulez, mais je suis obligé de vous dire que je n'ai rien de plus de bon à dire ; j'ignore ce fait, n'ayant pas les feuilles perdues longtemps déjà. Je regrette vivement de ne pouvoir vous donner satisfaction à cet égard.

Cette conversation rapide a eu lieu, hier, à 4 heures, sur la rampe de la gare. Le détachement, en effet, a quitté Toulon à 4 heures et demie. — M.

Nos Marins en Serbie

LA DEFENSE DE BELGRADE

Les marins français de la mission serbe arrivent à Marseille

On sait quelle vigoureuse collaboration le détachement de la marine française qui se trouvait à Belgrade apporta à la défense de la capitale de la Serbie lors de l'attaque des troupes austro-allemandes. Pendant plus d'un jour, les canonniers de la mission française démontrèrent aux envahisseurs du territoire du vaillant petit peuple, leur énergie et leur vaillance.

Après avoir quitté Belgrade, les restes de la glorieuse mission s'enfoncèrent dans les montagnes austro-allemandes. Ils furent très vite et envoyés contre les Bulgares. La route fut difficile et longue ; les courageux marins n'ont pas hésité à se sacrifier pour la liberté de leur pays.

Le capitaine de frégate Picot, vieux marin, que les hasards de la campagne ont doté d'une vaineuse de bluff, sur laquelle brille la croix de chevalier, s'est nettement refusé à répondre à nos questions.

Mes hommes et moi avons rempli une mission de laquelle je dois rendre compte au Parlement, et que vous n'avez pas encore les mains de mes chefs ; il m'est donc absolument impossible de vous faire connaître quoi que ce soit relativement à cette mission. Vous pouvez en dire ce que vous voulez, mais je suis obligé de vous dire que je n'ai rien de plus de bon à dire ; j'ignore ce fait, n'ayant pas les feuilles perdues longtemps déjà. Je regrette vivement de ne pouvoir vous donner satisfaction à cet égard.

Cette conversation rapide a eu lieu, hier, à 4 heures, sur la rampe de la gare. Le détachement, en effet, a quitté Toulon à 4 heures et demie. — M.

LES COCHIN

C'est une dynastie. Les premiers Cochin qui apparurent dans l'histoire de Paris sont des graveurs venus de Troyes, sous Louis XIV et sous Louis XV. Eux-mêmes portèrent des numéros d'ordre : Nicolas, ou Cochin I^{er}, Charles-Nicolas ou Cochin II ; Charles-Nicolas ou Cochin III.

Vient ensuite Henri Cochin, célèbre avocat du Parlement, à qui une grande dame dont il avait défendu la cause, disait un jour :

— Vous êtes, Monsieur, si supérieur aux autres hommes que si c'était le temps du Paganisme, je vous adorerais comme le dieu de l'Éloquence.

Un autre jour, il commençait un plaidoyer d'une voix émue, le président lui demanda ce qu'il avait de si intéressant à dire.

— Rien, Monsieur, si ce n'est un rhume de cerveau qui ne m'empêche pas d'avoir l'honneur de plaider.

Mais le président ne voulut pas le permettre.

— La Cour, dit-il, a trop d'intérêt à vous ménager pour que vous plaidez dans l'état où vous êtes. L'audience sera continuée au jour où vous serez absolument guéri.

Denis-Claude Cochin s'illustra par des travaux de botanique et avait une culture de plantes rares à Clatillon. Il devint, au milieu du XVIII^e siècle, le doyen des écrivains de Paris. Son fils, Jacques-Denis, né en 1728, mort en 1783, est le bon ours de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, resté légendaire pour son insupportable charité. C'est lui qui fonda l'hôpital auquel son nom est resté attaché et dont la première pierre fut posée par deux pauvres.

Ces traditions de bienfaisance se perpétuèrent chez le jurisconsulte Jean-Denis, son fils Pierre, qui fut maire du X^e arrondissement de Paris sous le second Empire, et chez son petit-fils M. Benys Cochin, philhellène, lettré, doux géant blond, à la barbe homérique, qui a su parler, nous voulons le croire, le langage de la fermeté aux Grecs modernes.

L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE

La Troisième Journée de la Souscription

C'était hier samedi, la troisième journée de souscription à l'emprunt national.

L'empressement du public s'est manifesté plus nombreux encore que pendant les deux premières journées.

Aux guichets de la Trésorerie Générale, installés à la Préfecture, on a reçu 50 souscriptions de plus que la veille.

Ces souscripteurs sont en grande partie de petites gens qui consacrent à l'emprunt de la Victoire tous leurs économies. De braves femmes apportant dans un papier la poignée d'écus, les quelques louis d'or gardés en réserve à Marseille, ou les quelques francs de dépôt de tout sur la tablette du guichet :

— Tenez, mon brave Monsieur, disent-elles au caissier M. Bellon, votre 800 francs, prenez tout, pour que cette guerre finisse plus vite.

Et les traits de ce genre, où se manifeste le vibrant patriotisme du peuple de France sont, partout, innombrables.

Le bilan de la journée

Avant de donner les chiffres de cette journée, il nous faut rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre article d'hier.

Nous avons indiqué pour la Trésorerie générale le total de 1.450.000 fr. Ce chiffre ne comprend que les sommes versées en numéraire. Pour la seule journée de vendredi les guichets de la Trésorerie générale ont dû verser à Marseille seulement (bureaux de la Préfecture) 2.450.000 francs et 2.995.953 francs en comprenant les recettes d'Aix et d'Arles. C'est donc comme on le voit un total beaucoup plus important que celui qui nous a été communiqué par erreur dans notre article d'hier.

Passons maintenant à la journée d'hier. La Trésorerie Générale a reçu 302 souscriptions. La plus grosse est celle faite par la Compagnie de Navigation Paquet, qui s'élève à 1.500.000 francs entièrement versés en numéraire.

Il y a eu ensuite une souscription de 85.000 fr., quatre de 20.000 fr., quelques-unes plus nombreuses de 10.000 et un plus grand nombre encore de 5.000 et 5.000 fr. de rente qui sont, nous ne saurions trop le répéter, très nombreuses, témoignant ainsi de l'empressement des petites gens à verser à l'emprunt.

Beaucoup de pièces d'or se trouvaient parmi les petits versements faits hier. On a décompté quelques pièces de 100 francs, de 50 francs et de 40 francs et même de 20 francs. Au total, le caissier de la Trésorerie a compté pour 10.000 francs d'or.

La Banque de France, où l'influence va croissant, en a recueilli, hier, 302 souscriptions, soit plus de cent que lors des journées précédentes.

Voici, d'ailleurs, les chiffres afférents à ces deux établissements pour la seule journée de samedi :

Trésorerie générale. 2.300.000 fr.
Banque de France... 8.203.000 fr.

Ces chiffres donnent en numéraire :

Trésorerie générale. 1.960.000 fr.
Banque de France... 2.190.000 fr.

Les autres sont des rentes sous-crites de :

Trésorerie générale... 135.000 fr.
Banque de France... 471.730 fr.

Il va sans dire, enfin, que les souscriptions ont été très nombreuses également dans les autres Caisse publiques de moindre importance, et ainsi que dans les grands établissements de crédit qui tiennent pour un très grand fait dans le chiffre total de la journée, lequel ne peut être exactement fixé, mais qui atteint probablement une cinquantaine de millions.

Aujourd'hui dimanche, la Trésorerie générale, la Banque de France, ainsi que les perceptions et les principales maisons de banque gardent leurs guichets ouverts afin de recueillir les souscriptions de ceux qui n'ont que cette journée de liberté.

L'Emprunt de la Défense nationale et la classe ouvrière

Le Conseil d'administration de la Bourse du Travail réuni extraordinairement le 26 novembre 1915, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Considérant que l'épouvantable guerre actuelle a été brutalement imposée à la France, malgré toutes les tentatives faites par le gouvernement de la République pour l'éviter ;

Considérant que la classe ouvrière fournit le plus fort contingent et le meilleur élément des combattants sur tous les fronts ;

Considérant que les travailleurs, organisés économiquement, ont la conviction profonde qu'ils n'ont jamais perdus leurs libertés politiques et syndicales ; qu'ils seraient prêts à se sacrifier pour le plus noble des devoirs de la patrie républicaine, gardienne vigilante des droits de l'humanité ;

Considérant enfin que tous les travailleurs, à quelque corporation qu'ils appartiennent, ont le devoir impérieux de penser à leur camarades, frères, fils, pères qui, sur la ligne de front, se sacrifient glorieusement pour la défense de la patrie républicaine, gardienne vigilante des droits de l'humanité ;

Considérant que l'abri dans nos villes et villages, et le devoir impérieux de penser à leur camarades, frères, fils, pères qui, sur la ligne de front, se sacrifient glorieusement pour la défense de la patrie républicaine, gardienne vigilante des droits de l'humanité ;

Considérant que l'abri dans nos villes et villages, et le devoir impérieux de penser à leur camarades, frères, fils, pères qui, sur la ligne de front, se sacrifient glorieusement pour la défense de la patrie républicaine, gardienne vigilante des droits de l'humanité ;

Considérant que l'abri dans nos villes et villages, et le devoir impérieux de penser à leur camarades, frères, fils, pères qui, sur la ligne de front, se sacrifient glorieusement pour la défense de la patrie républicaine, gardienne vigilante des droits de l'humanité ;

Considérant que l'abri dans nos villes et villages, et le devoir impérieux de penser à leur camarades, frères, fils, pères qui, sur la ligne de front, se sacrifient glorieusement pour la défense de la patrie républicaine, gardienne vigilante des droits de l'humanité ;

Considérant que l'abri dans nos villes et villages, et le devoir impérieux de penser à leur camarades, frères, fils, pères qui, sur la ligne de front, se sacrifient glorieusement pour la défense de la patrie républicaine, gardienne vigilante des droits de l'humanité ;

